

L'informatique est un outil de travail et de communication. Pour que chacun puisse en profiter pleinement, le respect de certaines règles s'impose...

Cette charte évolutive s'applique à tous les élèves utilisateurs de l'outil informatique au collège Anne Frank.

1. Utilisation du matériel et des logiciels.

Chaque élève s'engage à :

- prendre soin du matériel informatique qu'il utilise,
- ne pas intervenir au niveau du câblage des ordinateurs et du réseau,
- ne pas démonter ou détériorer les postes informatiques et leurs périphériques,
- respecter les procédures de mise en route et d'arrêt des ordinateurs,
- ne pas installer de logiciels sans l'avis d'un professeur,
- ne pas introduire de virus, chevaux de Troie et autres programmes malveillants,
- ne pas utiliser le matériel du collège pour faire du piratage informatique,
- ne pas utiliser de disquette, CD Rom, ou autres supports numériques personnels sans l'avis d'un professeur,
- ne pas modifier les fichiers programmes et système (suppression, déplacement, changement de nom),
- ne pas modifier les paramètres d'affichage et de configuration du système.

2. Utilisation d'INTERNET

Le collège a mis en place des moyens techniques visant à restreindre ou interdire l'accès à certains sites, mais aucun procédé de filtrage n'est parfait, c'est pourquoi chaque utilisation d'INTERNET doit être en rapport avec des activités éducatives sous la surveillance d'un professeur ou d'un adulte responsable.

Chaque élève s'engage à :

- ne pas se connecter volontairement sur un site sans y être autorisé par un professeur,
- ne pas tenter d'accéder à des sites au contenu raciste, pornographique ou incitant à la violence (*en cas d'accès involontaire à un tel site, l'élève s'engage à en avvertir une personne de l'équipe éducative afin que celle-ci prenne les mesures de protection nécessaire*),
- ne pas télécharger de fichiers (sons, vidéos, programmes, ...) sans l'approbation du professeur,
- ne pas utiliser de logiciel de messagerie électronique (Outlook Express, etc.) ou de communication en ligne (MSN, etc.) sans l'approbation du professeur et ce, uniquement dans un cadre pédagogique (*il est rappelé que les messages de nature diffamatoire, discriminatoire, raciste, sexiste, pornographique ou d'incitation à la violence, diffusés sur INTERNET, tombent sous le coup de la loi pénale*),
- ne pas se connecter volontairement sur un site proposant des achats de biens et/ou de services en ligne, sauf dans le cadre d'une activité pédagogique, et dans ce cas, ne pas procéder à un quelconque achat par ce moyen,
- respecter les lois relatives à la propriété littéraire et artistique (*en cas d'utilisation de documents numériques protégés par le droit d'auteur, faire figurer pour chaque document : le nom et la qualité de l'auteur, la source de l'œuvre, etc.*).

3. Sanctions en cas de non respect de la charte.

Le non-respect du contenu de cette charte pourra faire, suivant le cas, l'objet des dispositions suivantes :

- limitation ou une suppression de l'accès à l'outil informatique,
- sanctions disciplinaires prévues par les règlements en vigueur dans l'Education Nationale et dans l'établissement,
- sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

Signature des parents :

Signature de l'élève :